

Lettre de planification 2014 Programmes trinationaux

Les échanges trilatéraux soutenus par l'OFAJ sont généralement des rencontres de groupes organisées sous forme de cycle en trois phases d'environ une semaine chacune, se déroulant tour à tour dans chacun des trois pays : la France, l'Allemagne et un troisième pays. Il est bien sûr souhaitable que les mêmes jeunes participent aux trois phases.

Ces échanges doivent, tout comme les rencontres binationales franco-allemandes, contribuer à un apprentissage interculturel, à une compréhension approfondie des faits communs et des différences des cultures concernées. Ils peuvent traiter des thèmes les plus divers et doivent refléter les préoccupations des jeunes dans nos sociétés et dans leur environnement européen.

Les « programmes pays tiers » soutenus par l'OFAJ doivent comprendre un nombre équilibré de participants des trois nationalités (maximum 50, encadrement compris). Ils s'adressent à tous, jeunes et jeunes adultes. L'OFAJ subventionne en priorité des échanges avec les pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO), de l'Europe du Sud-Est (PESE), du Pourtour méditerranéen et des pays de l'Union Européenne en crise. La procédure de demande de la planification pour des échanges sur le fond spécial PECO ou PESE se fait séparément. Nous vous ferons parvenir de plus amples informations prochainement.

La notion de partenariat est un principe fondamental de la coopération franco-allemande et de son ouverture à d'autres pays. Il doit donc y avoir toujours une organisation coresponsable du pays tiers qui participe à l'élaboration et à l'animation des programmes.

Les échanges trilatéraux de l'OFAJ peuvent faire l'objet de réunions de préparation et d'évaluation. Une attention particulière doit être consacrée au volet linguistique. Le français et l'allemand doivent y avoir leur place tout comme la langue du troisième pays.

Le soutien de l'OFAJ

Pour les rencontres en France et en Allemagne, l'OFAJ accorde des subventions aux frais de séjour et de programme (animation linguistique, interprétariat, matériel ou déplacement liés au programme) ainsi qu'aux frais de voyage pour les participants des trois pays (jusqu'à 75% des frais réels sur la base des coûts de voyage les plus avantageux).

Les frais de programme peuvent être augmentés de 50% à 375€/jour (pour un maximum de 10 jours). Pour les rencontres dans les pays tiers, l'aide financière de l'OFAJ est limitée aux frais de voyage des participants français et allemands (jusqu'à 75%, cf. ci-dessus). Des exceptions concernant les frais de séjour peuvent être faites dans des cas particuliers s'il s'avère que les partenaires, surtout celui du troisième pays, ne sont pas en mesure de mobiliser les financements nécessaires.

Dans le cadre des échanges franco-germano-polonais, une convention avec l'Office Germano-polonais pour la Jeunesse prévoit une complémentarité des financements, cf. la note « Subventionnement des projets trinationaux avec des participants de France, d'Allemagne et de Pologne » sur notre site Internet, page « Organiser une rencontre trinationale ».

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à Mme Gainville (Tél.: +33 1 40 78 18 30 ou gainville@ofaj.org).